



Hiver 1991 (Vol. 3, N° 4) numéro d'article 7

La composante non salariale du revenu du travail

Norm Leckie et Christina Caron

Le revenu du travail comprend à la fois les traitements et salaires et les avantages non salariaux. Ces derniers représentent ce que l'on appelle globalement le revenu supplémentaire du travail (RST) (voir [Définitions et sources des données](#)). La stagnation de la croissance réelle des traitements et salaires, depuis 1977, a fait l'objet de nombreuses études [▼1](#). En 1989, le salaire horaire réel était inférieur de 2 % au sommet atteint en 1977. En comparaison, le revenu supplémentaire horaire réel du travail était supérieur de 5 %. Cette augmentation a compensé la baisse du revenu du travail total durant cette période. En effet, entre 1967 et 1989, le taux de croissance du RST a systématiquement devancé celui des traitements et salaires, faisant ainsi passer la part du RST dans la rémunération globale d'environ 5 % à près de 10%.

De toute évidence, les avantages non salariaux ont entraîné une croissance importante de la rémunération du travail au cours des deux dernières décennies. Quels sont ces avantages et comment sont-ils répartis dans la population active? Cet article examine trois aspects du RST : la croissance de ses diverses composantes publiques et privées, la relation entre le niveau des salaires et celui du RST par industrie et enfin, les changements ayant affecté les modes de financement de la plus importante composante du RST, les régimes de retraite privés.

Composition des avantages

L'importance relative des cinq composantes principales du RST a changé entre 1967 et 1989 ([tableau 1](#)). On peut diviser cette période en deux, selon les tendances de la croissance des diverses composantes.



Tableau 1 Répartition du revenu supplémentaire agrégé du travail*, selon ses composantes, 1967, 1980 et 1989

Source : Calculs effectués par le Conseil économique du Canada à partir de données non publiées de la Division du travail de Statistique Canada

* Le revenu supplémentaire du travail comprend les paiements autres que les paiements autres que les traitements et salaires qui sont versés par les employeurs pour le bénéfice futur de leurs employés.

De 1967 à 1980, les régimes privés d'avantages sociaux (mesurés par les cotisations des employeurs) ont été responsables d'un peu plus des deux tiers de la croissance du RST, la part de cette composante étant passée de 61 % à 65 % du RST total. Les cotisations des employeurs aux régimes de retraite privés constituaient l'élément le plus important de cette croissance. Parallèlement, la part du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ) dans le RST est passée de 19 % à 12 % et a ainsi entraîné une diminution correspondante de la part des régimes publics dans le RST. Cette diminution était principalement attribuable au plafond imposé au maximum des gains ouvrant droit à pension (servant de base de calcul au taux de cotisation) ayant existé jusqu'en 1976. De plus, ce taux de cotisation est resté constant alors que celui des autres régimes augmentait. Pour ce qui est de la part des deux autres composantes publiques, le programme d'indemnisation des accidents du travail et celui de l'assurance-chômage (A.-C.), on observe une légère diminution de la part du premier, tandis que celle du deuxième est passée de 8 % à 12 %. L'expansion considérable du programme de l'A.-C. au début des années 70 en fut la principale cause.

Contrairement à la période comprise entre 1967 et 1980, la part des régimes publics a augmenté plus rapidement après 1980. De fait, ils comptaient pour près des trois quarts de la croissance du RST, soit 7 \$ milliards des 9,6 \$ milliards de croissance réelle du RST durant les années 80 ([tableau 2](#)).



Tableau 2 Contributions réelles et relatives de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux privés et publics, 1980 et 1989

Sources : Estimations du revenu du travail et Enquête sur la population active

Bien que la part des régimes privés dans le RST ait diminué durant les années 80, les cotisations globales réelles à ces régimes ont tout de même augmenté, passant de 16,0 \$ milliards à 18,6 \$ milliards (en dollars de 1989). Quelle part de cette augmentation est attribuable à des hausses réelles du taux de

cotisation des employeurs et quelle autre s'explique simplement par la croissance de la population active? Si l'on convertit les cotisations globales en cotisations horaires, on note que les cotisations aux régimes privés ont augmenté juste assez pour répondre aux besoins d'une main-d'œuvre croissante : en 1989, les cotisations horaires des employeurs en dollars constants sont demeurées pratiquement au même niveau (81 cents) qu'en 1980 (82 cents) [▼2](#). Dans le cas des régimes publics, les cotisations horaires réelles des employeurs sont passées de 44 à 68 cents. En fait, l'augmentation de la part du RST dans le revenu horaire total du travail durant les années 80 (laquelle est passée de 8,3 % à 9,5 %) peut être entièrement attribuée aux régimes publics puisque la part des régimes privés dans le RST a en fait diminué de deux dixièmes de point ([tableau 2](#)).

Étant donné la stagnation des salaires réels et des cotisations aux régimes privés, les cotisations des employeurs aux régimes publics sont les seules composantes du revenu du travail à avoir enregistré une croissance réelle dans les années 80. En y regardant de plus près cependant, certaines augmentations apparentes dans les régimes publics sont illusoire. Entre 1980 et 1988, près de la moitié de la croissance réelle de la composante publique du RST peut être liée à des augmentations des taux de cotisation des employeurs au programme de l'A.-C. et aux RPC/RRQ [▼3](#). Cependant, ces augmentations n'ont entraîné aucune amélioration réelle des prestations aux bénéficiaires. Des cotisations plus élevées au programme de l'A.-C. ont été nécessaires, principalement pour contrebalancer la hausse des coûts d'assurances entraînée par l'escalade des taux de chômage et des périodes plus longues sans emploi dans les années 80. Les cotisations aux RPC/RRQ ont été haussées afin de renflouer les caisses de retraite de ces régimes, car les taux de cotisation initiaux étaient trop bas pour assurer le financement des engagements futurs.

Comparaisons entre les industries

En général, les industries offrant les traitements et salaires horaires les plus élevés, versent également les plus hauts niveaux de bénéfices non salariaux [▼4](#). Les prestations horaires atteignent leurs sommets dans les industries où la rémunération est élevée comme l'administration publique suivie par les transports, les communications et les autres services publics, les soins de santé et l'enseignement, et les industries manufacturières. Par ailleurs, les industries du commerce de détail, des services commerciaux et personnels, de la construction, et de l'agriculture, offrent des niveaux de salaires plus faibles et les prestations y sont également beaucoup plus basses que la moyenne [▼5](#). Le classement des industries selon les salaires et le RST nous renseigne essentiellement sur leur position quant à l'importance attribuée aux régimes privés dans le revenu du travail total.



Graphique **Gains relatifs et revenu supplémentaire du travail, selon l'industrie, 1989.**

Sources : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, Enquête sur la population active, Estimations du revenu du travail et Comptes nationaux

Régimes de retraite privés

Parmi les nombreux régimes d'avantages sociaux offerts par l'employeur, les régimes de retraite méritent une attention particulière. Les cotisations des employeurs représentent environ la moitié du total versé dans les régimes privés d'avantages sociaux et le quart de la valeur du RST. Ces régimes constituent donc, et de loin, le groupe d'avantages le plus important. Comme on l'a déjà mentionné, la part des régimes privés dans le RST total a diminué dans les années 80. Cette diminution découle principalement d'une baisse importante de la valeur réelle des cotisations des employeurs aux régimes de retraite privés, phénomène s'étant produit dans toutes les industries.



Graphique Cotisations d'employeur aux régimes de retraite privés

Sources : Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, Enquête sur la population active, Estimations du revenu du travail

La diminution des cotisations des employeurs aux régimes de retraite, ces dix dernières années, semble provenir d'au moins quatre facteurs. Premièrement, la proportion de la population active couverte par un régime de retraite privé a augmenté au cours des années 60 et durant la majeure partie des années 70, mais a diminué par la suite. Après une croissance soutenue entre 1960 et 1976, on est passé d'une couverture de 29 % à un sommet de 40 % pour ensuite baisser à 37 % en 1988 (voir [Couverture des régimes de retraite](#)).

Deuxièmement, les taux d'intérêt réels élevés et les gains importants réalisés sur un marché ferme des actions ont amélioré le rendement financier global des caisses de retraite. Cela a eu pour effet de réduire les cotisations requises des employeurs aux régimes à prestations déterminées, auxquels souscrivent plus de 90 % de l'ensemble des participants ([tableau 3](#)). Dans ce type de régime, les salariés reçoivent une rente garantie et les employeurs assument la majeure partie du risque d'investissement tout en ne versant que la cotisation nécessaire au maintien de l'équilibre actuariel de la caisse de retraite. Ces régimes ayant connu un bon rendement, les cotisations des employeurs ont pu diminuer ▼[6](#).



Tableau 3 Répartition des régimes de retraite privés et des participants, selon le type de régime, certaines années, 1960 à 1988

Source : Enquête sur les régimes de pensions au Canada

Troisièmement, bien que les régimes à prestations déterminées aient conservé leur position dominante, les régimes à cotisations déterminées ont connu une croissance marquée. Contrairement aux participants aux régimes à prestations déterminées, ceux des régimes à cotisations déterminées assument un risque financier plus grand parce que les prestations sont établies en fonction des cotisations accumulées et du rendement de la caisse de retraite. Entre 1980 et 1988, ces régimes ont vu passer la proportion de leurs adhérents de 5 % à 8 % et leur part de l'ensemble des régimes, de 42 % à 60 % [▼7](#). Ainsi, même quand les taux d'intérêt élevés allégeaient le fardeau financier des employeurs offrant des régimes à prestations déterminées, on constatait une augmentation relative du nombre de régimes à cotisations déterminées, qui imposent un fardeau financier un peu plus élevé aux salariés.

Enfin, les taux de cotisation des participants aux régimes contributifs, dans lesquels salariés et employeurs partagent le coût des cotisations, ont augmenté dans les années 80 alors que l'ensemble des cotisations des employeurs diminuait. Ces mouvements sont en fait d'une grande importance puisqu'environ 70 % des participants adhèrent à ce genre de régime. Ainsi, la proportion des travailleurs versant 7 % ou plus de leur salaire dans leur régime de retraite est passée d'environ 1 % en 1970, à 40 % en 1980 et atteignait 50 % en 1988 [▼8](#). Les cotisations salariales, qui en 1978, ne représentaient que 30 % des cotisations combinées patronales-salariales, constituaient 40 % de l'ensemble en 1988 [▼9](#).

Quel a été l'effet combiné de ces changements sur les sources de financement des régimes de retraite? Les seuls renseignements disponibles pour répondre à cette question ont trait aux régimes de retraite en fiducie, qui représentent environ le quart de l'ensemble des régimes et regroupent les deux tiers des participants. Les cotisations des employeurs ont représenté la source de revenu principale des régimes de retraite en fiducie pendant la majeure partie des années 70 mais en 1979, elles ont été remplacées par les revenus de placements.



Graphique Taux de cotisation salariale aux régimes de retraite*.

Source : Banque de données sur les régimes de pensions au Canada

* Fondés uniquement sur les régimes dont le taux de cotisation est déterminé en proportion des gains.



Graphique Sources de revenu des régimes de retraite en fiducie.

Source : Enquête sur les caisses de retraite en fiducie

Sommaire

Depuis le milieu des années 60, le RST, mesuré par la valeur des cotisations des employeurs aux régimes d'avantages non salariaux, a vu presque doubler sa part de la rémunération totale. La croissance réelle du RST horaire dans les années 80 s'est produite principalement dans les régimes publics, en particulier dans ceux de l'assurance-chômage et de l'indemnisation des accidents du travail. Dans les années 70, par contre, la majeure partie de la croissance provenait des régimes privés d'avantages sociaux. Cependant, ces augmentations sont quelque peu illusoirs puisque les taux de cotisation des employeurs ont été haussés surtout pour maintenir l'équilibre actuariel des régimes publics plutôt que pour augmenter les prestations des salariés.

L'absence de croissance réelle, dans les années 80, de la composante privée du RST horaire est principalement attribuable à la diminution des cotisations des employeurs aux régimes de retraite privés (offerts par l'employeur). Cette baisse est elle-même en partie attribuable au fait que les régimes de retraite privés couvrent une part de plus en plus faible de l'ensemble des salariés parce que l'emploi croît dans des secteurs de l'économie où de tels régimes sont rares - les petites entreprises, les services aux consommateurs, les emplois à temps partiel et le travail autonome. D'autres facteurs en sont également responsables comme le bon rendement financier des régimes à prestations déterminées, l'importance accrue des régimes à cotisations déterminées et la hausse des taux de cotisation salariale aux régimes contributifs.

Alors que l'intérêt pour la compétitivité internationale augmente, une mesure adéquate des coûts en main-d'œuvre se fait plus pressante. Un aspect important de ces coûts est le RST. En raison du manque de données détaillées sur cette variable au Canada, on doit la mesurer par la valeur des cotisations des employeurs à ces régimes. Mais il s'agit là d'une mesure incomplète. Il est essentiel d'avoir recours à d'autres renseignements plus détaillés sur les coûts non salariaux pour évaluer avec exactitude notre position relative en matière de coûts de main-d'œuvre face à nos concurrents internationaux.

Définitions et sources des données

Le revenu supplémentaire du travail (RST) n'est pas, en soi, une indemnité ou un revenu monétaire versé directement aux salariés. Il représente plutôt les cotisations des employeurs aux régimes publics et privés d'assurance-maladie et d'aide sociale pour le bénéficiaire *futur* de leurs employés. Bien que les cotisations des employeurs constituent peut-être la mesure la plus commode de ces avantages, cet indicateur du RST est parfois trompeur. Les modifications apportées aux cotisations des employeurs et aux avantages sociaux ne vont pas nécessairement de pair. Par exemple, des changements dans les modes de financement ou dans les conditions du marché financier peuvent entraîner des modifications des cotisations patronales sans effet correspondant sur les niveaux des prestations. De plus, puisque les régimes publics sont subventionnés à même les recettes fiscales, l'utilisation des seules cotisations des employeurs sous-estimeront toujours la valeur des avantages offerts.

Les trois composantes publiques du RST sont : le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (RPC et RRQ), au titre desquels les employeurs et les salariés ont versé chacun 2,1 % des gains annuels du salarié en 1989 jusqu'à concurrence de 26 900 \$ en salaire annuel (la première tranche de 2 700 \$ étant exemptée); le Régime d'assurance-chômage, dans lequel les employeurs ont versé 2,73 % (et les salariés 1,95 %) des gains hebdomadaires jusqu'à concurrence de 605 \$ en gains par semaine; et les programmes provinciaux d'indemnisation des accidents du travail, pour lequel le taux de cotisation patronale variait selon la province, l'industrie et la taille de l'entreprise.

Les régimes privés d'avantages sociaux, auxquels les employeurs (et très souvent les salariés) contribuent à un taux précis, comprennent les régimes de retraite offerts par l'employeur et les régimes d'assurance-vie, d'assurance-mutilation, d'assurance-invalidité, d'assurance-maladie complémentaire, de remboursement de frais de médicaments et de soins dentaires. Font également partie de la composante privée du RST, les charges sociales versées par les employeurs aux régimes (publics) provinciaux d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation, puisque les données ne nous permettent pas de les isoler des autres avantages.

L'analyse ne tient pas compte du revenu sous forme de subventions directes (indemnités de logement, de repas, etc.) ni de la rémunération des congés (vacances, maladie, etc.), qui sont considérés comme faisant partie des traitements et salaires. Les avantages courants, payés entièrement ou en partie par l'employeur, comme les frais d'affiliation à des associations professionnelles et les indemnités de stationnement, sont également exclus de l'analyse.

Les données sur le RST présentées dans cet article ont été produites par la Division du travail de Statistique Canada, à partir de données administratives, d'enquêtes et de rapports annuels.

Couverture des régimes de retraite

La diminution de la couverture des régimes de retraite privés dans les années 80 découle, dans une large mesure, du type d'emplois créés durant cette décennie. La croissance de l'emploi s'est concentrée parmi les groupes ayant les plus faibles taux de couverture (tableau A) ¶ 10. À titre d'exemple, tandis que plus de 70 % de la croissance totale de l'emploi dans les années 80 était attribuable aux femmes, leur couverture par un régime de retraite était d'environ un tiers inférieure à celle des hommes (39 % contre 52 %). De même, plus de 60 % de la croissance de l'emploi entre 1981 et 1987 était attribuable aux travailleurs non syndiqués, mais seulement 30 % d'entre eux bénéficiaient de ces avantages comparativement à 78 % des travailleurs syndiqués. Une telle croissance a également été importante dans les industries de services traditionnels, où moins du cinquième des salariés participaient à un régime de retraite privé. La plupart des nouveaux emplois ont été créés dans le secteur privé, où la couverture est bien inférieure à celle du secteur public. Enfin, 14 % seulement des salariés au sein des entreprises employant moins de 20 personnes, disposaient d'un tel régime en 1986. Près des trois quarts de la croissance de l'emploi entre 1979 et 1987 s'est produite dans de telles entreprises. (La croissance de l'emploi a également été marquée parmi les travailleurs autonomes qui, par définition, ne sont pas admissibles à ces régimes.)



Tableau A Croissance de l'emploi (1981 à 1989) et couverture par un régime de retraite privé en 1986

Sources : Enquête sur la population active, CALURA, Enquête sur l'activité, Ministère de l'Industrie, du commerce et de la technologie de l'Ontario

Les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) ont-ils permis de modifier la situation? Entre 1977 et 1984, la proportion de la population active cotisant à un REÉR a presque doublé (passant de 12 % à 23 %) ¶ 11. Toutefois, la majorité des détenteurs de REÉR participaient déjà à un régime de retraite offert par l'employeur; donc le fait d'inclure les REÉR n'a entraîné qu'une hausse de 11 points pour ce qui est de la couverture de la population active par un régime de retraite privé qui a atteint 48 % (tableau B). De plus, la probabilité de cotiser à un REÉR - comme celle d'être couvert par un régime de retraite - augmente avec le salaire : en 1984, environ 55 % des personnes touchant un salaire de plus de 36 000 \$ possédaient un REÉR, comparativement à moins de 9 % de celles recevant un salaire inférieur à 12 000 \$. Ainsi, même en tenant compte des REÉR, on note qu'une majorité de la main-d'œuvre - en particulier ceux des tranches de revenus inférieures - ne participent pas à un régime de retraite privé.



Tableau B Participation à un régime de retraite privé et à un REER selon les gains des actifs de 15 à 64 ans, 1984

Source : *Enquête sur l'avoir et la dette, supplément à l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1984*

Notes

Note 1

Voir chapitre 8, [Conseil économique du Canada](#) (1991); [H. Pold et F. Wong](#) (automne 1990); [P. Smith](#) (hiver 1990); et [P.S. Spiro](#) (mai 1991).

Note 2

Les données pour le dénominateur - nombre total d'heures réellement travaillées par semaine multiplié par 52.14 - proviennent de données publiées de l'Enquête sur la population active ([Statistique Canada](#), La population active, n° 71-001 au catalogue), et de données non publiées. La série sur les heures réellement travaillées comprend les heures des travailleurs autonomes, mais il n'existe pas de données sur le RST de ces travailleurs. Puisque les travailleurs autonomes ne représentent pas une proportion significative des personnes occupées (sauf dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche), la sous-estimation du revenu horaire est vraisemblablement minime et similaire dans la plupart des industries. (Pour une méthode plus sophistiquée, voir [S. David](#) 1989.)

Note 3

Ces résultats proviennent d'une analyse des variations isolant l'effet du changement des taux de cotisation des employeurs aux RPC/RRQ et à l'A.-C. Dans cette analyse, les taux de cotisation des employeurs de 1980 ont été appliqués aux niveaux de rémunération assurable et de gains ouvrant droit à pension de 1988. (Ces derniers ont été estimés en divisant les niveaux de gains cotisables officiels des employeurs au titre du RPC, du RRQ et de l'A.-C. par les taux respectifs connus de cotisation des employeurs.) Nous avons ainsi obtenu un montant hypothétique de cotisations des employeurs pour 1988 (fonds sur les taux de cotisation des employeurs de 1980), que nous avons comparé aux cotisations réelles de 1988.

Note 4

L'analyse ne tient pas compte des avantages sociaux publics parce qu'ils ne varient pas beaucoup d'une industrie à l'autre. La répartition par industrie n'est pas exacte parce que les données sont recueillies en fonction du régime de retraite. Ainsi, par exemple, tous les salariés qui participent au régime de retraite du gouvernement fédéral figurent sous la rubrique «administration publique» même si bon nombre d'entre eux travaillent en fait dans d'autres industries, comme celles des transports, des communications et même des industries manufacturières. La mesure des salaires horaires utilisée ici a été établie en divisant les données sur les traitements et salaires de la Division du travail par celles portant sur les heures réelles de l'Enquête sur la population active (EPA) (voir [la note 2 au sujet du dénominateur des travailleurs](#)).

[autonomes](#)). Les travailleurs autonomes constituant une part importante de l'emploi du secteur agricole, on a combiné leurs traitements et salaires au revenu agricole tel qu'il apparaît dans les Comptes nationaux. Bien que ce ne soit pas la mesure classique de la rémunération horaire produite par les Comptes nationaux (dans le cadre de son exercice de mesure de la productivité), cette mesure a été utilisée parce qu'elle offrait une plus grande ventilation par industrie, qu'elle permettait d'examiner les secteurs commercial et non commercial et qu'elle rendait possible une analyse distincte du revenu supplémentaire du travail, ce que la mesure classique ne permettait pas de faire.

Note 5

Il existe une corrélation positive entre le niveau des salaires et avantages sociaux et le taux de syndicalisation par industrie. Même si le taux de syndicalisation n'est pas inclus dans l'analyse, il peut expliquer une partie de la différence du RST par industrie.

Note 6

Dans la plupart des cas, les employeurs doivent continuer à verser une cotisation (fixe) égale à celle de l'employé, malgré le bon rendement du régime. Par contre, une proportion significative d'employeurs se servent de l'excédent de la caisse de retraite pour payer leur part de cotisation et bénéficient ainsi de périodes d'exonération de cotisation.

Note 7

Cela suppose que les régimes à cotisations déterminées sont propres aux petites entreprises, bien que l'on puisse attribuer une bonne partie de la croissance de ces régimes dans les années 80, à la suppression partielle des restrictions touchant les régimes de retraite établis au profit des «actionnaires principaux». Aux États-Unis, où la tendance à participer à un régime de retraite à cotisations déterminées a été encore plus manifeste, de toutes les obligations de l'employeur relatives à la santé et au bien-être, les pensions sont considérées comme la seule composante qui permet de réduire le coût de la main-d'œuvre. Voir [LRAS - Labor Research Association](#), (1990). Pour une analyse de cette question dans d'autres pays, voir [C. Euzéby](#) (1989).

Note 8

Ces chiffres sont fondés uniquement sur les régimes dans lesquels le taux de cotisation est une proportion du revenu. Ne sont pas inclus, les régimes dans lesquels les cotisations sont un montant fixe de cents par heure ou ceux où le taux varie selon l'âge, la rémunération, la classification de l'employé ou d'autres critères; en 1970, ces régimes représentaient 29 % (18 % variaient selon le sexe) de l'ensemble des régimes contributifs, mais en 1988 cette proportion avait chuté à 7 % (sans variation selon le sexe). Les régimes de retraite privés comprennent également les régimes coordonnés au RPC et au RRQ. Certains d'entre eux ont une structure de taux à deux paliers, le taux le plus bas étant appliqué aux gains inférieurs au Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAOP) et le taux le plus haut, aux gains supérieurs au MGAOP. De toute évidence, cela complique les comparaisons de taux; voir comment on a résolu ce problème dans Régimes de pensions au Canada, [Statistique Canada](#) (1988).

Note 9

Une grande partie de l'augmentation des cotisations des employés découle du fait que le secteur public contribue financièrement l'amélioration des prestations, par exemple en les indexant en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC). En fait, dans le secteur privé, les taux de cotisation ont baissé en partie pour restreindre l'effet de la hausse des taux de cotisation des RPC/RRQ. Une autre explication de la baisse des taux de cotisation des employeurs est que, dans les années 70, de nombreux employeurs ont été forcés d'effectuer d'importants paiements pour rembourser du passif non capitalisé et combler des insuffisances actuarielles résultant de l'application, à la fin des années 60, de règlements fédéraux et provinciaux sur les exigences de financement. Ces insuffisances ont été amorties sur un certain nombre d'années et remboursées avant les années 80.

Note 10

Le taux global de couverture par un régime de retraite présenté dans le tableau A, calculé à partir des résultats de l'Enquête sur l'activité, est un peu plus élevé que celui figurant dans la publication Régimes de pensions au Canada. Il aurait été surprenant d'obtenir deux taux identiques étant donné les méthodes très différentes utilisées. Les données de l'Enquête sur l'activité ont servi pour le tableau parce qu'elles nous renseignent davantage sur les caractéristiques démographiques et sur les industries.

Note 11

Ces chiffres sont fondés sur les résultats de l'Enquête sur l'avoir et la dette menée par Statistique Canada. Il s'agit d'une enquête occasionnelle greffée à l'Enquête sur les finances des consommateurs dont traite [G. Oja](#) (1987). Les données pour 1977 ont été tirées de «Selected tables on coverage under work-related pension plans and registered retirement savings plans, 1977», mimeo non publié, Division du revenu et des dépenses des consommateurs, [Statistique Canada](#), (1983). Les données pour 1984 sont fondées sur des totalisations non publiées de Statistique Canada. Les données sur les régimes de retraite privés tirées de l'enquête de 1984 excluent les particuliers qui avaient comme seul régime de retraite, celui d'un ancien employeur, tandis que celles tirées de l'enquête de 1977 incluent ces particuliers. Cette différence ne devrait pas avoir beaucoup d'effet sur les résultats. Bien que nous ne possédions pas de données plus récentes sur le nombre réel de *détenteurs* de REÉR et de régimes de retraite privés, des données récentes sur le nombre de personnes *cotisant* à ces régimes (selon lesquelles le nombre réel de membres serait légèrement sous-estimé) confirment les résultats quant au lien direct entre le revenu et la participation à un régime de retraite. (Voir [Statistique Canada](#), *Régime de pensions au Canada*, 1988). Toutefois, les changements récents apportés aux règles fiscales touchant l'épargne-retraite permettront une augmentation du droit de cotisation à un REÉR.

Documents consultés

- CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA, *L'emploi au futur : tertiarisation et polarisation*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1991.

- DAVID, S. *Total annuel des heures travaillées : définitions et méthode d'évaluation*, Comptes rendus, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, Ottawa, Statistique Canada, 1989.
- EUZÉBY, C. «Le développement des pensions de vieillesse non contributives : un phénomène inéluctable?», *Revue internationale du travail*, vol. 128, n° 1, Genève, Bureau international du travail, 1989.
- LABOR RESEARCH ASSOCIATION. «A slow death», *Economic notes*, bimestriel, vol. 58, n° 7-8, July/August 1990, New York, New York, LRA, pp. 1-3.
- OJA, G. *Évolution de la répartition de la richesse au Canada, 1970-1984*, Rapport analytique, catalogue 13-588, n° 1, Ottawa, Statistique Canada, 1987.
- POLD, H. et F. WONG. [«Le coût de la main-d'œuvre»](#), *L'emploi et le revenu en perspective*, trimestriel, catalogue 75-001F, automne 1990, Ottawa, Statistique Canada, pp. 45-52.
- SMITH, P. [«Tendances récentes des salaires»](#), *L'emploi et le revenu en perspective*, trimestriel, catalogue 75-001F, hiver 1990, Ottawa, Statistique Canada, pp. 45-52.
- SPIRO, P.S. «Real wages and labor markets in the 1990s», *Options politiques*, mai 1991, Halifax, pp. 7-9.
- STATISTIQUE CANADA. *La population active*, mensuel, catalogue 71-001, publications diverses, Ottawa.
- ---. *Régimes de pensions au Canada*, biennal, catalogue 74-401, 1988, Ottawa.
- ---. Division du revenu et des dépenses des consommateurs, «Selected tables on coverage under work-related pension plans and registered retirement savings plans, 1977», Ottawa, juillet 1983, mimeo non publié.

Auteur

Norm Leckie and Christina Caron est au service de the Conseil économique du Canada.

Source

L'emploi et le revenu en perspective, Hiver 1991, Vol. 3, n° 4 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).





Tableau 1

Répartition du revenu supplémentaire agrégé du travail*, selon ses composantes, 1967, 1980 et 1989

	1967	1980	1989
	%		
Régimes d'avantages sociaux privés	60,8	65,3	54,4
Pensions	37,0	39,7	24,0
Autres**	23,8	25,6	30,4
Régimes d'avantages sociaux publics	39,2	34,7	45,6
Assurance-chômage	8,4	12,1	17,2
Indemnisation des accidents du travail	11,5	10,7	15,5
Régimes de pensions du Canada/de rentes du Québec	19,3	11,9	12,9
Total du revenu supplémentaire agrégé du travail (milliards de dollars de 1989)	8,7	24,5	34,1

Source : Calculs effectués par le Conseil économique du Canada à partir de données non publiées de la Division du travail de Statistique Canada.

** Le revenu supplémentaire du travail comprend les paiements autres que les paiements autres que les traitements et salaires qui sont versés par les employeurs pour le bénéfice futur de leurs employés.*

*** Cette catégorie «Autres» comprend l'assurance-vie, l'assurance-invalidité, les régimes d'assurance dentaire, les régimes d'assurance-santé supplémentaires, etc. Sont également inclus les paiements de l'employeur au titre des régimes provinciaux*

d'assurance-maladie, puisque les données ne permettent pas de distinguer ces éléments les uns des autres.

Tableau 2

Contributions réelles et relatives de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux privés et publics, 1980 et 1989

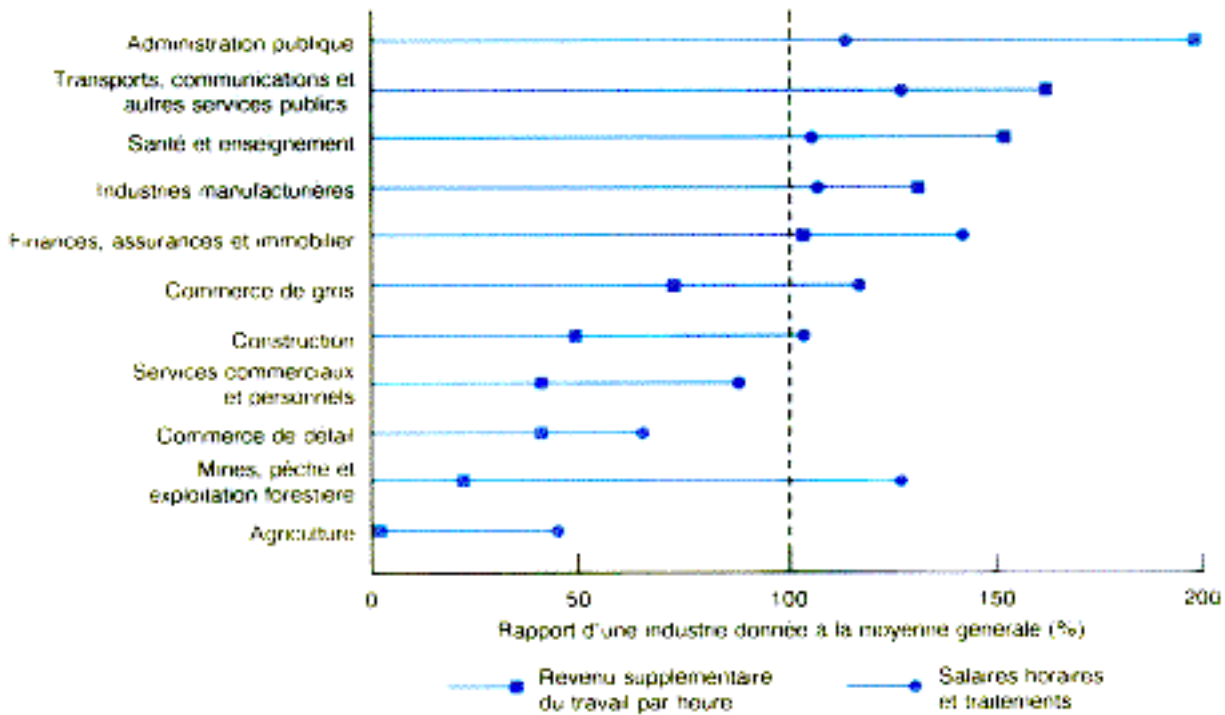
	Contributions totales		Contributions horaires*			
			Niveau		En proportion du revenu du travail total	
	1980	1989	1980	1989	1980	1989
	(milliards de dollars de 1989)		(dollars de 1989)		%	
Régimes privés d'avantages sociaux	16,0	18,6	0,82	0,81	5,4	5,2
Régimes publics d'avantages sociaux	8,5	15,5	0,44	0,68	2,9	4,3
Total du revenu supplémentaire du travail	24,5	34,1	1,26	1,49	8,3	9,5

Sources : *Estimations du revenu du travail et Enquête sur la population active*

* *Par heure réelle de travail*

Gains relatifs et revenu supplémentaire du travail, selon l'industrie, 1989

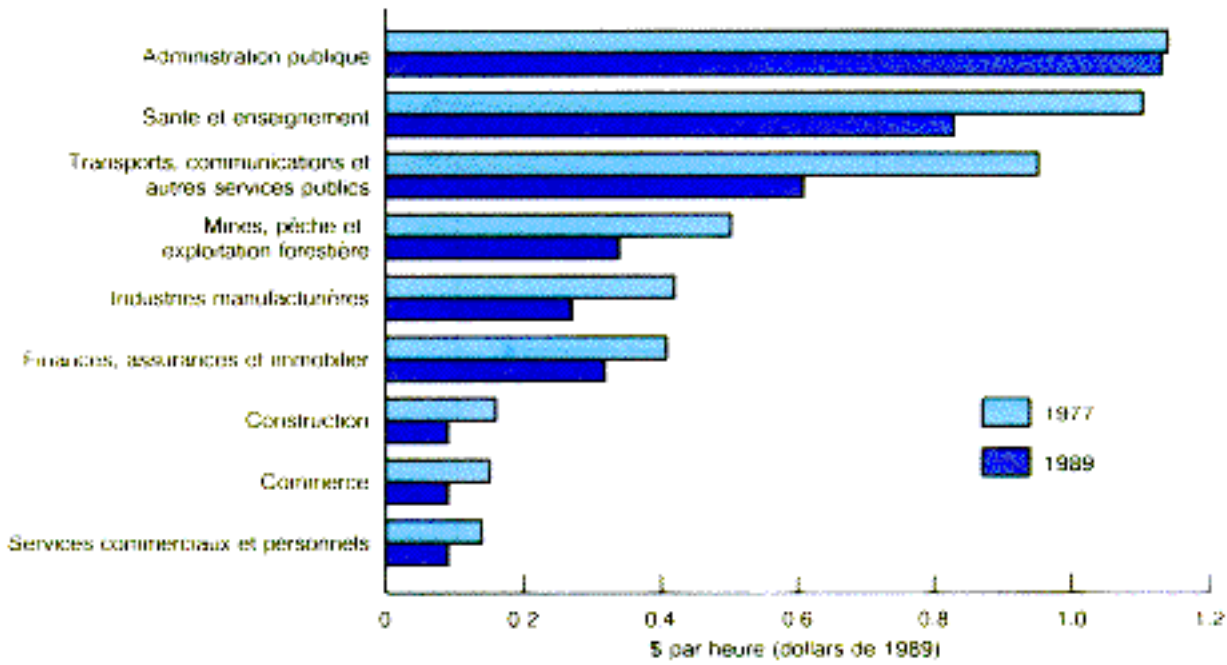
En général, les prestations sont plus élevées dans les industries où les salaires sont élevés.



Sources: Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, Enquête sur la population active, Estimations du revenu du travail et Comptes nationaux

Cotisations d'employeur aux régimes de retraite privés

Les cotisations d'employeur ont diminué dans toutes les industries mais de façon plus importante dans les transports, communications et autres services publics



Sources: Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, Enquête sur la population active et Estimations du revenu du travail

Tableau 3

Répartition des régimes de retraite privés et des participants, selon le type de régime, certaines années, 1960 à 1988

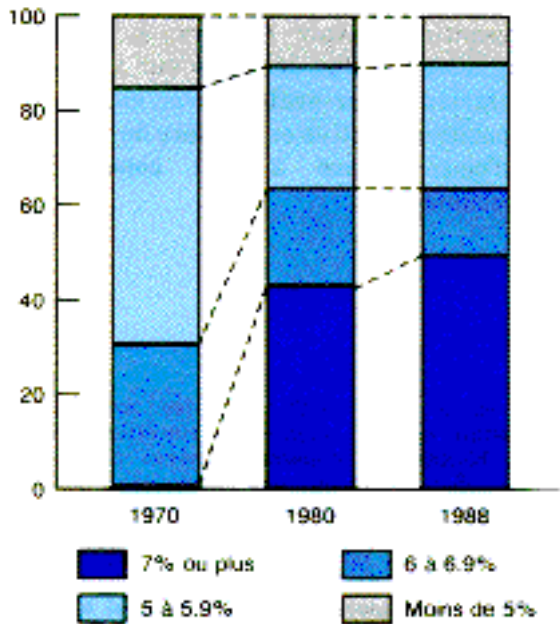
	1960	1970	1980	1982	1984	1988
	%					
Régimes						
À cotisations déterminées	62,8	54,4	42,3	40,1	51,0	59,8
À prestations déterminées	35,8	42,8	55,1	57,6	47,3	39,1
Mixtes et autres	1,4	3,1	2,6	2,3	1,7	1,1
Participants aux régimes						
À cotisations déterminées	14,3	5,7	5,2	5,3	5,9	7,6
À prestations déterminées	84,4	90,1	93,7	93,7	93,0	91,4
Mixtes et autres	1,3	4,3	1,1	1,0	1,2	0,9

Source : *Enquête sur les régimes de pensions au Canada*

Taux de cotisation salariale aux régimes de retraite*

Depuis 1970, les taux de cotisation salariale ont augmenté considérablement.

% d'adhérents aux régimes

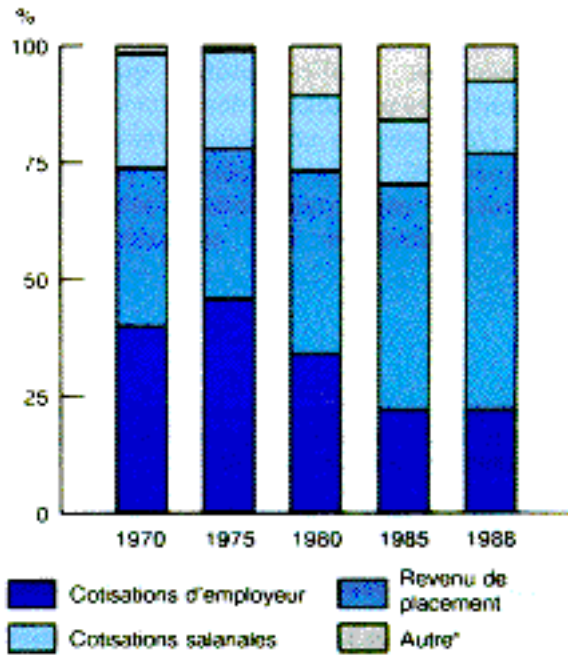


Source : Banque de données sur les régimes de pensions au Canada

* Fondés uniquement sur les régimes dont le taux de cotisation est déterminé en proportion des gains.

Sources de revenu des régimes de retraite en fiducie

Les revenus de placement sont devenus la source de revenu la plus importante des régimes de retraite en fiducie.



Source: Enquête sur les caisses de retraite en fiducie

* Comprend les profits bruts de la vente de valeurs mobilières et divers postes.

Tableau A

Croissance de l'emploi (1981 à 1989) et couverture par un régime de retraite privé en 1986

	Croissance de l'emploi (1981 à 1989)	Couverture par un régime de retraite privé (1986)
	%	
Total	100,0	46,7
Sexe		
Femmes	71,6	39,4
Hommes	28,4	52,6
Affiliation syndicale*		
Syndiqués	36,3	78,0
Non syndiqués	63,7	29,9
Industrie		
Secteur des biens		
Industries primaires	-6,3	38,7
Industries manufacturières	0,1	54,5
Construction	7,6	30,8
Secteur des services		
De distribution	7,9	70,1
Traditionnels	36,6	18,2
Axés sur l'information	23,8	40,5
Hors marché	30,2	66,6
Secteur		
Privé	94,4	43,8
Public	5,6	77,9
Taille de l'entreprise**		
19 salariés ou moins	73,1	14,1
20 à 99 salariés	11,9	35,4
100 à 499 salariés	7,5	55,8
500 salariés ou plus	7,5	70,9

Sources : Enquête sur la population active, CALURA, Enquête sur l'activité, Ministère de l'Industrie, du commerce et de la technologie de l'Ontario

** Pour la période de 1981 à 1987*

*** Pour la période de 1979 à 1987*

Tableau B

Participation à un régime de retraite privé et à un REÉR selon les gains des actifs de 15 à 64 ans, 1984

Tranche de gains	Actifs de 15 à 64 ans	Proportion des actifs participant à un :				
		régime de retraite privé seulement	REÉR et régime de retraite privé	ensemble des participants à un régime de retraite privé	REÉR seulement	REÉR et/ou régime de retraite privé
	'000	%				
Ensemble des particuliers	11 458	24,5	12,6	37,1	10,5	47,8
Moins de 12 000 \$	4 695	7,9	1,1	9,0	7,4	16,4
12 000 \$ - 17 999 \$	1 878	26,9	8,6	35,5	11,5	47,3
18 000 \$ - 26 999 \$	2 373	39,5	17,7	57,2	12,3	69,4
27 000 \$ - 35 999 \$	1 418	44,4	28,1	72,5	11,6	84,1
36 000 \$ et plus	1 094	34,3	38,1	72,4	16,6	88,9

Source : Enquête sur l'avoir et la dette, supplément à l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1984